



*Message général du Partenariat français pour l'eau sur le thème
Adopté par le groupe de travail dédié le 25 janvier 2021*

L'EAU ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

UNE REPONSE SYSTEMIQUE, INCLUSIVE ET DECENTRALISEE POUR ATTEINDRE LES AMBITIONS DE L'AGENDA 2030

Les trois quarts des plus démunis de la planète vivent en zone rurale et dépendent de l'agriculture pour leur subsistance (FAO) ainsi que d'un accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène pour leur santé. En Afrique sub-saharienne, près de 90% des plus pauvres habitent les campagnes.

Le mal développement rural se mesure à la pauvreté, aux problèmes de santé dus à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et au manque d'assainissement, au faible niveau d'éducation et de formation, et au grand nombre de ceux - ménages, entreprises, agriculteurs, éleveurs et leurs troupeaux - en difficultés d'accès à l'eau (insécurité hydrique). Il se mesure aussi à la faiblesse des rendements agricoles et des investissements, au manque d'accès au crédit et aux marchés et à la dégradation continue de l'écosystème (sols, végétation...). Le mode de développement promu dans les régions plus favorisées a parallèlement pu générer des pertes de terres agricoles par étalement urbain, des pollutions, et des problèmes de fatigue et de salinisation des sols, d'appauvrissement de la biodiversité et de surexploitation des nappes, ainsi que d'accaparements de ressources aux dépens de communautés rurales.

Ce mal développement a des conséquences au-delà du rural: vulnérabilité accrue aux inondations, envasement rapide des retenues des barrages, renforcement des inégalités, maintien d'une forte croissance démographique, exode rural et exportation de la pauvreté vers les grandes villes en voie d'asphyxie et, *in fine*, **aggravation des risques d'insécurité alimentaire, hydrique et sanitaire, climatique et socio-politique de notre monde**.

S'y surajoute le changement climatique, qui, dans sa relation avec l'eau, la terre, l'alimentation et la forêt, représente aujourd'hui un **sujet d'importance première**. En effet, les derniers rapports du GIEC soulignent :

- Le risque élevé de « pertes des moyens de subsistance et de revenus dans les régions rurales en raison d'un accès insuffisant à l'eau potable et d'irrigation » ainsi que de « ruptures des systèmes alimentaires ». L'aggravation des phénomènes de sécheresses des sols et d'inondations nous alerte.
- La capacité des terres, de l'eau et des sols, via les leviers de l'agriculture, de la forêt et de la bio-économie, à contribuer de façon déterminante à la lutte contre la dérive climatique en jouant positivement sur le cycle du carbone (captage, séquestration, stockage, substitution).
- La possibilité d'options à fort co-bénéfices (conservation et amélioration des sols, sécurité alimentaire, adaptation, atténuation...).

Si les sols, pour être vivants, l'agriculture et le monde rural ont besoin d'eau, inversement ils peuvent ainsi servir le climat mais aussi l'eau : par une création de richesses qui contribue à en financer le service et par le captage de carbone qui améliore les sols et leurs caractéristiques et fonctionnalités : fertilité, porosité, rétention en eau, infiltration de l'eau, diversité biologique, épuration....

Contacts :

- Guillaume BENOIT, membre de l'Académie d'agriculture de France, président du groupe de travail « eau et développement rural » du PFE, guillaume.benoit@agriculture.gouv.fr
- Philippe GUETTIER, conseiller pour le 9ème Forum mondial de l'eau Dakar 2022, PFE, philippe.guettier@partenariat-francais-eau.fr

Dans ce contexte, les membres du Partenariat Français pour l'Eau sont convaincus de:

- *La nécessaire prise en compte de la complexité, et donc d'une vision inclusive, territoriale et systémique, dynamique et adaptative d'un développement rural fondé sur une gestion optimisée et intégrée des ressources en eau et en sols, biologiques, agricoles et forestières,*
- *La transversalité de l'Agenda 2030 et des liens forts qu'il convient d'opérer dans les territoires ruraux entre les différents Objectifs de Développement Durable (ODD) concernés.*

Les transitions à opérer en espace rural devront ainsi viser l'atteinte conjointe de :

- ▷ **l'ODD 2** (faim zéro et agriculture durable) : rendre l'agriculture « résiliente aux sécheresses et aux inondations, plus productive et améliorant progressivement la qualité des terres et des sols » et « doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs » (cibles 2.4 et 2.3) ;
- ▷ **l'ODD 6** (eau) : garantir « l'accès universel à des services d'eau potable et d'assainissement à un coût abordable » (cibles 6.1 et 6.2), « augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau » et « garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement, afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de ceux qui souffrent du manque d'eau » (cibles 6.4) ;
- ▷ **l'ODD 13** (climat) afin de permettre au *secteur des terres* de contribuer à maintenir le réchauffement global sous les 1,5°C et d'adapter l'agriculture et les territoires ruraux au changement climatique ;
- ▷ et **l'ODD 15** (vie terrestre): « préserver, restaurer et exploiter de façon durable les écosystèmes terrestres et aquatiques... enrayer et inverser le processus de dégradation des sols...mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité » ;

tout en prenant en compte les autres grands enjeux relatifs au développement rural, notamment la création d'emplois tout au long des chaînes de valeur des productions (agro-alimentaires, forestières, artisanales, industrielles...) et la réduction des inégalités de genres. L'enjeu est aussi celui des équilibres démographiques et territoriaux à préserver ou à rétablir entre zones urbaines, péri-urbaines et rurales.

L'objectif consiste par suite, en veillant spécifiquement au devenir des territoires ruraux vulnérables, des petites exploitations et des femmes et des jeunes, à développer des synergies ou à construire des compromis et à organiser les arbitrages lorsqu'il y a blocage ou contradiction entre i) résilience des écosystèmes agricoles et aquatiques, ii) équité et amélioration de l'accès des populations rurales à l'eau, à la santé et à l'éducation, iii) accroissement et diversification de leurs revenus par l'amélioration de la production agricole, pastorale et forestière, la fourniture de paniers de biens et de services et l'organisation des chaînes de valeur, iv) satisfaction des autres besoins en eau que ceux des ruraux.

Cette gestion intégrée des ressources et du développement, tenant compte des articulations à promouvoir et des obstacles et contradictions à lever, produirait un effet de levier remarquable pour l'atteinte de tous les autres ODD et notamment des **ODD 1** (pas de pauvreté), **3** (bonne santé), **5** (égalité entre les sexes), **8** (travail décent et croissance économique), **10** (égalité), **11** (villes), **12** (production et consommation responsable), **16** (paix).

Faute de progrès suffisants et avec la crise du Covid 19 qui en amplifie aujourd'hui dramatiquement les conséquences, c'est donc bien toute l'atteinte de l'Agenda 2030 qui serait compromise par le défaut de développement rural durable.

Les membres du PFE insistent par conséquent sur :

- ▷ **L'importance du thème** : le développement, l'équilibre et la stabilité de toutes les régions du monde, et plus particulièrement de l'Afrique, en dépendent.
- ▷ **La nécessité d'un changement profond de vision, de mentalité et de culture** dans l'action publique et privée (importance à donner au rural et à sortir des visions et approches en silos).
- ▷ **La nécessaire mise en cohérence des cadrages, directives, stratégies et politiques sectorielles intéressant les ODD 2, 6, 13 et 15, tant au niveau régional que national, ce qui montre l'importance stratégique de l'ODD 17 « partenariats pour la réalisation des objectifs » et plaide pour une gouvernance appropriée aux différentes échelles territoriales pertinentes.**

- ▷ **L'aménagement du territoire** et la mise en place de **projets territorialisés** aux échelles qui permettent de tenir compte des spécificités, de mobiliser les acteurs et d'assurer la cohérence, et ce tout en veillant au bon fonctionnement des interfaces entre les différents niveaux.
- ▷ La nécessité d'une forte **décentralisation, de lieux de concertation multi-acteurs** et, le cas échéant, de **systèmes d'arbitrages légitimes et efficaces à structurer aux niveaux et dans des espaces pertinents et au service de l'intérêt général.**

OPTIONS ET LEVIERS D'ACTION

Les options et leviers à promouvoir pour développer durablement la production de biens, services et emplois dans l'espace rural, en contribuant au bon état écologique des sols et des écosystèmes aquatiques et terrestres, concernent la gestion des eaux vertes, bleues et grises ainsi que leurs interfaces et ils sont à définir collectivement dans chaque territoire. Des analyses et des exemples de solutions documentés par les séminaires internationaux SESAME¹ et par le PFE, réunis dans un document technique particulier, montrent des contenus possibles et la grande portée potentielle des transitions à opérer.

1. MIEUX GERER LES EAUX VERTES

Le défi à relever consiste à promouvoir un développement à même d'enrayer et d'inverser le processus de dégradation des sols, de préserver l'eau dans les sols et de renforcer la sécurité hydrique, y compris en aval.

1.1. PROMOUVOIR, ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES SOLUTIONS AGRICOLES FONDÉES SUR LA NATURE

Les *systèmes agricoles intégrés durables*, comme les agricultures de conservation régénératives des sols, l'agroforesterie, les pâturages durables et l'association agriculture-élevage, avec recours à des cultures et variétés adaptées aux conditions locales, ont souvent de nombreux mérites : amélioration des revenus, enracinement profond et augmentation de la réserve en eau des sols, résilience à la sécheresse et aux inondations, réduction des pollutions, augmentation de la production de biomasse durable, de la biodiversité et de l'effet C3S (Captage, Séquestration, Stockage et Substitution carbone) rendu par la photosynthèse, réduction hors zones arides des besoins en eau d'irrigation, réduction de l'érosion et des pertes en eau par évaporation, recharge des nappes...

Leur développement à grande échelle requiert une réorientation ou un élargissement conjoint des politiques agricoles et de recherche et développement vers **une agroécologie à même de contribuer à l'atteinte des ODD, et notamment des ODD 2, 6, 13 et 15**. En remettant les agriculteurs, les savoirs locaux, les territoires et l'agronomie au centre, en identifiant et valorisant les exemples de succès et des leaders potentiels, ces politiques doivent mieux soutenir l'innovation, former les jeunes, recruter des conseillers agricoles formés à ces nouvelles approches, soutenir les approches collectives et promouvoir la transition territoriale, l'investissement agro-écologique (haies, semoirs...) et la séquestration du carbone.

1.2. VISER UN DEVELOPPEMENT RURAL MONTAGNARD ET UNE GESTION DES TÊTES DE BASSINS VERSANTS A DOUBLE GAIN, POUR L'AMONT COMME POUR L'AVAL

Les montagnes rurales et les têtes de bassins versants jouent un rôle essentiel de « châteaux d'eau » et de régulateurs du cycle de l'eau, aujourd'hui mis à mal par la pauvreté, par la dégradation des systèmes agro-sylvo-pastoraux et par le changement climatique. Mobiliser et appuyer les collectivités, agriculteurs et éleveurs, répondre aux besoins du développement, retenir l'eau et les sols et regagner des milieux ouverts ou restaurer des terres dégradées contribue à réduire la pauvreté, à régulariser les écoulements et à réduire les risques de pénurie en aval en diminuant les étiages ainsi que les risques de feux, d'envasement des retenues des barrages et d'inondations.

2. MIEUX GERER LES EAUX BLEUES ET GRISES

Le défi consiste à promouvoir une valorisation et une gestion durable de la ressource, en biens communs, afin de donner autant que possible aux communautés rurales la capacité à améliorer leurs conditions de vie et à produire des biens et services essentiels tout en tenant compte des autres enjeux de la durabilité.

¹ Les séminaires eau et sécurité alimentaires en Méditerranée (SESAME), plate-forme de réflexion Nord-Sud qui va de la science à la politique en passant par le terrain, ont été élargis dès leur 2^e édition à l'Afrique de l'Ouest.

2.1. GERER LA DEMANDE, AMELIORER L'EFFICIENCE, REDUIRE ET PREVENIR LA SUREXPLOITATION DES NAPPES

Des gains importants d'économie et de productivité – physique et économique – de l'eau agricole dans les systèmes irrigués sont possibles. La gestion de la demande doit également contribuer à garantir la durabilité et un partage équitable de la ressource. Les leviers à mobiliser sont de type *institutionnel et juridique* (dispositifs de gouvernance partagée et quotas à des échelles territoriales appropriées, sécurisation foncière, droits d'eau), *financier* (incitations, accès au crédit, aides aux investissements, tarification, compteurs), *économique* (filiales), *agronomique* (agriculture de conservation des sols par exemple), *génétique* (sélection et choix de cultures et de variétés adaptées) ou encore *technologique* (outils d'aide à la décision, irrigation localisée et économe...).

2.2. DEVELOPPER L'IRRIGATION ET LA RESSOURCE MOBILISABLE LORSQUE CELA EST PERTINENT ET DURABLE

L'**irrigation**, bien conçue et bien conduite, amplifie le captage de carbone, améliore la qualité des terres et la bonne gestion des intrants et accroît sensiblement les revenus et la productivité de l'agriculture familiale. Le développement rural passe par des aménagements hydro-agricoles à penser et à conduire dans une logique territoriale qui tienne compte des solidarités et des équilibres à maintenir entre amont et aval et entre villes et campagnes ainsi que par des investissements locaux ('farmer led irrigation') visant notamment l'essor de la petite irrigation à énergie solaire, le développement multi-usages de l'eau (hydraulique pastorale et de montagne, agricole, villageoise) et des synergies positives entre cultures et élevage, agricultures irriguées et pluviales.

Facteur de production de biens et de services, le développement de l'irrigation et de la ressource mobilisable devient aujourd'hui, à condition de bien relier irrigation, agroécologie, performance des sols, eau et biodiversité, un **facteur de sécurisation des systèmes** (irrigation de résilience) et/ou de lutte contre la dérive climatique dans bien des régions. Le réchauffement du climat est en effet à l'origine d'une dégradation combinée du bilan hydrique (pluies-évapotranspiration) et de la régularité des précipitations et des cours d'eau ainsi que de risques accrus de salinisation en milieux semi-arides. Il est donc vital d'en réduire les facteurs comme les impacts, y compris en interrogeant les évolutions possibles et souhaitables du nexus « eau, agriculture, énergie ».

Le **développement de la ressource mobilisable** dans de bonnes conditions environnementales, sociales et économiques, peut s'opérer par le stockage en période d'eaux excédentaires, l'épandage des eaux des crues, la recharge des nappes phréatiques, des transferts de bassins versants excédentaires vers les territoires déficitaires, et la valorisation des eaux usées traitées (eaux grises) ou la désalinisation. Outre le service rendu à l'agriculture, au monde rural et au climat, ce développement peut permettre aussi de limiter les prélèvements dans le milieu naturel en période sèche, de renforcer la résilience face au changement climatique, de soutenir les étiages au profit du milieu naturel et de sécuriser les autres usages anthropiques de l'eau. L'enjeu dépasse ainsi la seule alimentation : c'est l'avenir des territoires et de leur biodiversité ainsi que des biens, services et emplois produits par les écosystèmes aquatiques et agricoles qui se joue. Ce type de développement impose par conséquent **une approche de nature résolument territoriale, centrée sur les principes et les enjeux de la durabilité.**

2.3. REpondre AUX DEFIS DE LA QUALITE DE L'EAU, ASSURER L'ACCES A L'EAU POTABLE, A L'ASSAINISSEMENT ET A L'HYGIENE

Alors que la crise sanitaire *Covid 19* a rappelé l'importance de l'accès à l'eau domestique, à l'assainissement et à l'hygiène, le constat actuel est celui de **progrès insuffisants**. Sur les 2,2 milliards de personnes n'ayant pas accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité, 8/10^e sont des ruraux (*Rapport JMP OMS/UNICEF, juin 2019*). Deux tiers des ruraux (plus de 2 milliards de personnes) n'ont toujours pas d'eau et/ou de savon pour l'hygiène à domicile et, en Afrique sub-saharienne, seulement 19% d'entre eux disposent d'un accès permanent à une eau non contaminée. Les difficultés d'accès à une eau sécurisée, outre leurs graves conséquences sanitaires, entravent le développement : les heures consacrées par les femmes à la corvée d'eau sont autant de temps en moins disponible pour l'éducation, le développement individuel et les activités régénératrices de revenu.

Briser ces cercles vicieux et atteindre d'ici 2030 les cibles 6.1 et 6.2 de l'ODD6 impose une forte accélération des engagements publics et privés et de mobiliser une diversité de solutions adaptées à chaque contexte. Des approches territorialisées d'animation, d'équipement et de développement rural, qui peuvent concerner aussi

bien l'eau agricole et pastorale que l'eau domestique, l'assainissement et l'hygiène, sont à promouvoir car des synergies positives entre les différentes dimensions du développement et de la sécurité hydrique sont souvent possibles et à somme positive. Si le nécessaire sursaut concerne tous les niveaux de décision, il invite par conséquent à donner une responsabilité centrale (rôle de maîtrise d'ouvrage) aux collectivités et communautés rurales, lesquelles doivent pouvoir être soutenues par des mécanismes d'appui et de solidarité (ingénierie publique, financements, coopération décentralisée...) appropriés.

Sécuriser la qualité de la ressource en eau pour les usages domestiques implique, outre des systèmes d'assainissement diversifiés et efficaces, une surveillance de la qualité des eaux ainsi que la réduction des autres sources de pollutions. La lutte contre les pollutions diffuses passe par des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, par le traitement/valorisation des effluents d'élevage et des déchets ménagers, ainsi que par des plans de gestion des paysages et de protection des captages impliquant les collectivités et l'ensemble des agriculteurs concernés. La création de zones tampons humides artificielles en sortie de drain dans les grandes cultures et le recyclage de l'eau issue des systèmes irrigués figurent parmi les autres solutions possibles.

VISIONS, POLITIQUES, PROJETS DE TERRITOIRES ET FINANCEMENTS

1. S'ADAPTER A CHAQUE CONTEXTE, SE DONNER DES VISIONS DE PROGRES CONJUGUANT LES OPTIONS ET TENIR COMPTE DES INTER-RELATIONS

Les **différences de situation** d'une grande région à l'autre comme d'un petit territoire à l'autre sont importantes. Par exemple, l'Afrique sub-saharienne ne mobilise que 4% de sa ressource en eau renouvelable alors que les pays du Sud et Est méditerranéen prélèvent l'équivalent de 105% de leurs ressources conventionnelles potentielles. Une transition réussie suppose ainsi une bonne connaissance des contextes et des besoins à satisfaire ainsi que des options qui peuvent être mobilisées ou non pour contribuer à y répondre.

Les **visions de transitions** à se donner aux différentes échelles de territoire gagneront en général à **combinaison des options sans les opposer a priori les unes aux autres**, et ce en intégrant les effets du changement climatique et l'impact du commerce international sur la sécurité alimentaire, sur la déforestation ou encore sur l'état des masses d'eau (notions d'eau virtuelle et d'empreinte eau). Ainsi **par exemple à l'échelle de l'Afrique**, le Pr Rattan Lal, conférencier principal du Panel scientifique de la 2^e conférence ministérielle de l'Initiative AAA (Adaptation de l'Agriculture Africaine) tenue en novembre 2019 à Marrakech, a suggéré la vision de progrès suivante pour l'agriculture africaine à l'horizon 2050 : « faire passer la surface en agriculture de conservation de 1,5 à 50 millions ha, l'agroforesterie (% de la couverture en arbres dans les cultures) de 10 à 20%, le taux d'irrigation de 6 à 20% et la consommation d'engrais de 17 à 60 kg/ha (moyenne mondiale actuelle : 137kg/ha) ». Outre la capacité recouvrée du continent africain à nourrir ses populations, une telle transition, bien conduite, permettrait de capter et de séquestrer une très grande quantité de carbone et de mettre un terme à la déforestation. Elle contribuerait ainsi puissamment à l'atteinte des ODD 2,6, 13 et 15 ainsi qu'à celle de tous les autres ODD de l'Agenda 2030, à commencer par l'ODD1 (pas de pauvreté). Pour la Méditerranée du sud et de l'est où le stress hydrique s'amplifie avec le changement climatique, de nouvelles combinaisons d'options dépassant les réponses classiques en termes de gestion par l'offre et par la demande sont à imaginer.

2. RENOUVELER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Atteindre conjointement les ODD 2, 6, 13 et 15 dans l'espace rural, impose de sortir des silos, de conjuguer les politiques publiques de l'aménagement du territoire, de l'utilisation des terres, de l'agriculture et de la gestion de l'eau et d'innover sur le terrain. Si les changements à opérer sont importants dans le domaine des **politiques agricoles** (transition agro-écologique, développement rural, réinvestissement dans l'hydraulique agricole...), ils concernent bien d'autres politiques publiques (transports, climat, énergie, économie, commerce international, investissements, filets sociaux...) et notamment les **politiques de l'eau**. Beaucoup parmi elles sont en effet encore trop centrées seulement sur le développement de l'offre ou, au contraire, sur la seule gestion de la demande ou/et n'intègrent pas les enjeux climatiques et du développement agricole et rural inclusif. Avec, dans nombre de territoires, la raréfaction annoncée de la ressource et la montée concomitante des besoins (effets « ciseau »), les risques de conflits d'usages accrus et d'arbitrages aux dépens des communautés rurales sont élevés, ce qui, à terme, aurait des conséquences graves pour les urbains comme pour le climat et pour la biodiversité. Une priorité, au nord comme au sud, consistera ainsi à mieux connaître, d'un côté, les ressources en eau et en terre mobilisables dans de bonnes conditions environnementales pour l'atteinte des objectifs fixés à la COP 21, et, de l'autre, la réalité des besoins, convenablement raisonnés, pour la réalisation de l'Agenda

2030. Alors que la mise en place de marchés de l'eau a des conséquences souvent négatives - monoculture agricole, exclusions sociales, déséquilibres en matière de développement rural- des systèmes de gestion, de régulation et de partage de la ressource en « biens communs » ont fait au contraire leurs preuves et sont à promouvoir.

La nécessité de sortir des silos, de conjuguer les politiques pour l'atteinte conjointe des ODD 2,6, 13 et 15 en espace rural et de s'adapter à chaque contexte territorial plaide également pour des **approches beaucoup plus territorialisées et décentralisées, tant en termes de planification que d'action (projets de territoires).**

3. FINANCER LES TRANSITIONS

La transition agricole et rurale à opérer nécessitera dans nombre de pays une **mobilisation politique et financière (publique et privée) fortement accrue en faveur du monde rural et de l'eau**, qu'il s'agisse de financer des infrastructures et des services ruraux, y compris en termes d'éducation et de santé, de disposer de services de recherche et de vulgarisation compétents, de s'engager dans la transition agro-écologique et d'organiser un développement intégré des filières et des territoires à même de créer des richesses et des emplois. Les obstacles à cette mobilisation sont importants : ils devront être surmontés.

Les ruraux y apporteront leur pleine contribution par leur capacité à se regrouper, à investir, à innover, à faire projet et à assurer sur le long terme la maintenance des ouvrages et des systèmes de production. La question de la reconnaissance des droits à l'eau, de l'accès des ruraux à la responsabilité collective et de l'exercice de cette responsabilité, et celle de l'accès à des incitations et à des systèmes de crédit adaptés aux besoins agricoles et ruraux, lesquels font encore trop souvent défaut dans un grand nombre de pays, sont déterminantes. Le rôle clef des collectivités et communautés rurales, des cultivateurs et éleveurs et de l'animation territoriale demande ainsi à être reconnu et appuyé.

De nouvelles solidarités et des **innovations financières** s'imposent pour aider aux transitions et à la production par les ruraux de services essentiels, aujourd'hui non rémunérés par le marché. La transition agro-écologique peut rapporter beaucoup à tous, urbains comme ruraux, mais elle représente des coûts d'investissements, des manques à gagner en début de transition, par exemple pour mise en repos de pâturages, ou des prises de risques pour les agriculteurs. Ceci plaide, d'une part, pour des **paiements pour services écosystémiques** tels que la séquestration du carbone dans les sols, la conservation de l'eau et le renforcement de la qualité de l'eau et, d'autre part, pour des **aides à la transition, individuelles ou collectives** (agriculteurs, groupes, territoires).

Une **prise de conscience nouvelle**, par tous, de l'importance de la transition rurale à conduire et des changements de culture à opérer (sortie des visions en « silos, décentralisation de l'action, nouvelles visions sur l'eau et sur l'agriculture ...) s'impose car il en va directement de l'atteinte ou de l'échec de l'*Agenda 2030* et, par suite, de nos sécurités collectives futures à tous, qu'elles soient alimentaires, hydriques, climatiques ou socio-politiques. Cette prise de conscience doit conduire à un **nécessaire renforcement des solidarités** entre monde urbain et rural, entre amont et aval, entre agriculture et société, entre producteurs et consommateurs, et entre pays développés et en développement.

En conclusion, les membres du PFE soulignent la nécessité de :

- ▷ **Mesurer autrement les performances des politiques publiques "agriculture, eau et action climatique" pour qu'elles apportent une contribution effective aux ODD 2, 6, 13 et 15 et faire évoluer en conséquence les institutions, planifications et leviers contribuant à leur mise en œuvre ;**
- ▷ **Se donner des visions croisées de développement agricole et rural et de gestion des eaux (vertes, bleues, grises) à 10, 20 ou 30 ans aux différentes échelles de territoire pertinentes ;**
- ▷ **Mobiliser la science pour aider la transformation rurale ;**
- ▷ **Promouvoir une nouvelle génération de projets de territoires « agriculture, eau, sols, climat et développement rural » visant à l'atteinte conjointe des ODD 2, 6, 13 et 15 en espace rural ;**
- ▷ **Mettre en place une méthodologie d'approche opérationnelle en « biens communs », à même de sortir des silos et adaptée aux différentes échelles territoriales appropriées ;**
- ▷ **Elaborer et mettre en œuvre collectivement des méthodes et des outils adaptés de connaissance, de co-construction et d'intermédiation (ingénierie de la concertation) et de prospective territoriale ;**

- ▷ **Former une nouvelle génération d'intervenants qualifiés en termes d'approches participatives, de développement agricole et rural durable et de gestion intégrée des ressources**, renforcer la reconnaissance du rôle des élus locaux, des ingénieurs-intermédiaires et de la société civile et notamment des agriculteurs et des leaders agricoles, dans les projets de territoires et solliciter l'appui des spécialistes des sciences environnementales et sociales ; donner une dimension juridique à ces projets.
 - ▷ **Promouvoir une première série d'opérations « tests » labellisées « Dakar 2022 »**, pouvant couvrir une diversité de situations tant au Nord qu'au Sud (opérations d'aménagement du territoire en montagne ; projets agriculture durable, agroécologie, stockage de l'eau et changement climatique ; irrigation et développement rural durable, irrigation et salinisation ; accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, gestion des nappes...) **dont un suivi-évaluation rigoureux contribuera à vérifier la pertinence des approches, à affiner les méthodes et à faire évoluer les politiques ;**
 - ▷ **Inciter les pays et bailleurs publics et privés à mobiliser les moyens financiers souples et adaptés aux besoins et aux exigences de la durabilité** pour initier puis démultiplier ce type de projets.
-